



Ville de
Saint-Yrieix

DEL-CM/2026/63

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2026 à 18h00

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche - dûment convoqué - s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Laurent GORYL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

**Nombre de
conseillers :**

Effectif légal : 29
En exercice : 29
Présents : 28
Représenté : 1
Votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Laurent GORYL, Maire, Pascal GAUTHIER, Agnès TERREFOND, Jean-Philippe FREMONT, Sandrine FUSADE, Michel GUILHOT, Catherine L'OFFICIAL, Patrick JARRY, Valérie Isabelle BONIN, Adjoint au Maire ; Patrick DARY, Aurore-Alexandra CASTELLACCI, Jean-Claude DUPUY, Stéphanie TOESCA, Frédéric DUPRON, Edmond LAGORCE, Christophe BREUIL, Christiane CELERIER, Isabelle LAVALLEY, Jean-Baptiste FARGEAS, Suzy LHIDO-BOISSERIE, Marie ROUGERIE, Nathalie BAUDEL, Alain BLONDY, Coralie MASCRET, Pascal DESSON, Sandra CHOISNET, Yoan MASSIAS, Sophie CHAUNU, conseillers municipaux.

Absent excusé : Nicolas PECOUT / a donné délégation de vote à Pascal GAUTHIER

Secrétaire de séance : Michel GUILHOT

Rapporteur : Valérie Isabelle BONIN

Transformation de postes
A compter du 1^{er} novembre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

☞ **autorise** la transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet ;

☞ **adopte** le tableau des effectifs joint à la présente délibération.

À Saint-Yrieix, le 7 avril 2026


Michel GUILHOT,
Adjoint au Maire
Secrétaire de séance




Laurent GORYL,
Maire

Le Maire : certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14.04.2026

ID : 087-218718708-20260403-D20264412944-DE

**ETAT DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL PERMANENT
A COMPTER DU 01/11/2026**

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX- LA PERCHE

ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE AU 01/11/2026			
GRADES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
Directrice Générale des Services	A	1	0
SECTEUR ADMINISTRATIF		30	23
Attaché principal	A	2	0
Attaché	A	2	2
Rédacteur principal 1°classe	B	3	2
Rédacteur principal 2°classe	B	3	3
Rédacteur	B	2	1
Adjoint administratif principal 1° classe	C	5 1 à 30/35	5 1
Adjoint administratif principal 2° classe	C	1	1
	C	1 à 28/35	1
Adjoint administratif	C	9	6
Adjoint administratif	C	1 à 26/35	1
SECTEUR TECHNIQUE		70	57
Technicien principal 1°classe	B	6	3
Technicien principal 2°classe	B	1	0
Technicien	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	7	7
Agent de maîtrise	C	7	5
Adjoint technique principal 1° classe	C	8	6
Adjoint technique principal 2° classe	C	4	4
Adjoint technique principal 2° classe		1 à 27/35	0
Adjoint technique	C	32	28
		2 à 30/35	2
		1 à 12/35	1
SECTEUR SOCIAL		2	2
ATSEM principal 1° classe	C	1 à 25/35	1
ATSEM principal 2° classe	C	1	1
SECTEUR SPORTIF		3	0
Educateur APS principal 1° classe	B	3	0
SECTEUR CULTUREL		10	8
Bibliothécaire principal	A	1	0
Attaché principal de conservation patrimoine	A	1	1
Assistant de conservation principal 1°classe	B	1	1
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1
Adjoint patrimoine principal 1°classe	C	1	1
Adjoint patrimoine principal 2° classe	C	1	0
Adjoint patrimoine	C	4	4
SECTEUR ANIMATION		7	5
Animateur	B	1	0
Animateur principal 1ère classe	B	3	2
Adjoint animation	C	3	3
POLICE MUNICIPALE		4	2
Chef de service de police municipale	B	1	1
Brigadier chef principal	C	2	1
Gardien-brigadier	C	1	0
TOTAL GENERAL		127	97

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT NON TITULAIRE AU 01/11/2026						
AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	NBRE TOTAL	TC	TNC	CATEGORIES	IB	CONTRAT
CULTURE	1	1	0	B	581	CDI L332-9
ANIMATION (ECOLIS)	1	0	1	C	371	CDD L 332-8 5°
TOTAL	2	1	1			